Les principaux résultats de la régulation du service, au 1er trimestre 2022 :

Manquements sanctionnés par du déréférencement d'organisme de formation (OF)	Défaut d'habilitation	Usurpation identité stagiaire	Pratiques frauduleuses	Démarchage agressif	Inéligibilité de l'action de formation	Non- réalisation de la formation	Défaut de qualité
T1 2022 – 120 déréférencements	1 OF (1 %)	0	18 OF (15 %)	19 OF (16 %)	79 OF (66 %)	0	3 OF (2 %)
Année 2021 153 OF déréférencés	19 OF 12 %	14 OF 9 %	43 OF 28 %	47 OF 31 %	26 OF 17 %	3 OF 2 %	1 OF 0,7 %
Durée déréférencement	3 mois	12 mois et dépôt de plainte systématique	12 mois et dépôt de plainte ou signalement à un service de contrôle	6 mois	6 à 12 mois		3 à 6 mois

Nota : Chiffres tableau = nb OF et % (arrondi) sur le total déréférencement